

Procès-verbal de la séance du conseil municipal  
Date et heure de la séance : **Vendredi 28 juin 2024**

| Nom           | Prénom        | Qualité                | Présent | Absent |
|---------------|---------------|------------------------|---------|--------|
| RONDEY        | Jean-Marie    | Président de la séance | X       |        |
| CLEMENT       | Michel        | Conseiller municipal   | X       |        |
| CORDIER       | Hervé         | Conseiller municipal   | X       |        |
| GACK          | Véronique     | Conseillère municipale | X       |        |
| HAIMEZ        | Cindy         | Conseillère municipale |         | X      |
| KLINKAS       | Sylvie        | Adjointe au maire      | X       |        |
| LAVALETTE     | Jean-François | Adjoint au maire       | X       |        |
| MARTIN-SIEGER | Aude          | Conseillère municipale |         | X      |
| PETITGIRARD   | Jean-Louis    | Adjoint au maire       | X       |        |
| POUTHIER      | Michel        | Conseiller municipal   |         | X      |
| KLINKAS       | Sylvie        | Secrétaire de séance   |         |        |

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 10

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 8

Pouvoirs : Aude MARTIN SIEGER donne pouvoir à Sylvie KLINKAS

Le quorum est donc atteint.

Étaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

POINT 1. Point sur le PLUI en présence d'Isabelle GRIVART, chargée de projet PLUI et Alain BUCHOT, vice-président de la CCPV

POINT 2. Approbation du PV de la séance précédente Renouvellement de la convention avec la fourrière de la CPAM d'agglomération de Vesoul

POINT 3. Renouvellement de la convention avec la fourrière de la CPAM d'agglomération de Vesoul

POINT 4. Dde de subvention pour l'achat d'un véhicule du CPI de Les Aynans

POINT 5. Dde de partenariat pour la création d'une fresque à Athesans

POINT 6. Dde de subvention Fondation du Patrimoine

POINT 7. Dde de subvention Judo Club Vy-lès-Lure

POINT 8. Loyer impayé

POINT 9. Divers

**POINT 1** : Point sur le PLUI en présence d'Isabelle GRIVART, chargée de projet PLUI et Alain BUCHOT, vice-président de la CCPV

Densification urbaine

Présentation de l'avancement du PLUI

La ComCom tient à rester le pourquoi de ce PLUI

Isabelle prend la parole

C'est technique

Le plan de zonage est en cours

LE PLUI REMPLACERA LES PLU de Villersexel et celui de Gouhenans (jusqu'en 2026)

DIAGNOSTIC 6 ateliers avec les communes les administrations, les asso

PADD

6 ateliers

17 communes présentes

1 réunion publique

Règlement

OAP 5 réunions 16 communes

Zonage 3 réunion du copil 26 communes présentes en moyenne, 2 réunions avec les élus sur le projet de zonage

2 réunions publiques,

Il existe un registre de concertation ou est consignés les courriers à la commune ou la ComCom (bilan obligatoire avant de valider le projet de PLUI et le site internet

Plan de zonage c'est un plan cadastral qui comprend les zones urbanisées et les zones naturelles (agricole, espace boisé, espace protégé...)

Le PADD a été validé par toutes les communes

Créer 380 logements d'ici 2034 en principe dans les espaces urbanisés en diversifiant l'offre pour répondre au besoin des ménages (petits logements, locatifs...)

Réduire la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et appliquer les principes de sobriété foncière.

Produire 380 logements pour satisfaire les besoins liés à la croissance de la population (0,15%/an)

Prendre en compte la hiérarchie urbaine prioriser les polarités (Villersexel, Esprels, Athesans et Courchaton)

Utiliser les espaces non construits dans les zones déjà urbanisées

Prendre en le foncier déclaré à la PAC

Prendre en compte les risques (inondation, anciens puits de mines, mouvements de terrain

Créations de logements :

Dans l'enveloppe urbaine Zone U

Par densification (construction parcelle vide, construction sur une portion de partielle

Par mutation du bâti

Par mobilisation des logements vacants

Hors de l'enveloppe urbaine

Extension ponctuelle ou significative

Création de Zones d'activités

Hors de l'enveloppe urbaine

Extension ponctuelle ou significative

380 logements à créer

123 logements vacants à mobiliser dont 43 à Villersexel

179 logements dans le potentiel de dents creuse

16 en renouvelant les bâtis

A Gouhenans 17 logements à réaliser

Gouhenans 17% logements vacants

10 logements dans les dents creuses possibles 7 logements après déduction de 30%

Pas besoin de développer des lotissements dans les zones agricoles ou autre

## **POINT 2 :** Approbation du PV de la séance précédente

Le conseil valide le PV à l'unanimité

## **POINT 3 :** Renouvellement de la convention avec la fourrière de la CPAM d'agglomération de Vesoul

1 Euro/habitant

Adopté par le conseil à l'unanimité

**POINT 4** : Dde de subvention pour l'achat d'un véhicule du CPI de Les Aynans  
Présenté par Jean-Marie

Jean-Marie propose 2000 euros, le conseil valide à l'unanimité

**POINT 5** : Dde de partenariat pour la création d'une fresque à Athesans

Jean-Marie propose 500 euros et le conseil valide à l'unanimité

**POINT 6**. Dde de subvention Fondation du Patrimoine

Le conseil valide un montant de 100 euros

**POINT 7** : Dde de subvention Judo Club Vy-lès-Lure

Le conseil valide un montant de 30 euros

**POINT 8** : loyer impayé

Jean-Marie était au tribunal et le conseil demande la poursuite pour impayé pour deux locataires (faire 2 délibérations)

Divers :

Atelier de rénovation de la statue de l'église on statuera au prochain conseil municipal.

Clôture de la séance à 22h05

Le maire

La secrétaire de séance